



3 octobre 2025

Agence 66 Real Estate
Isabelle Six
Chemin des Noces 40
1410 Waterloo

V/réf : Avenuerloo
N/réf. : 1117-
N° d'entreprise de la copropriété : BE 0845.681.137
Copropriété : ACP CLOSIERE 72, Avenue des Sorbiers 72 – 1410 Waterloo

Madame, Monsieur

CONCERNE : Vente du bien situé : Avenue des Sorbiers 72 – 1410 Waterloo
Lot : appa
Vendeur : /A
Acheteur :
Compte de la copropriété : BE02 7320 1279 3240

En réponse à votre demande, vous trouverez, ci-après les renseignements demandés :

ART 3.94 §1 :

- 1°) Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, au sens du §5 alinéas 2 et 3 :
Le fonds de roulement dans la copropriété ACP CLOSIERE 72 s'élève à **6.333,00 €**.
Le fonds de roulement est transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs).
Les quotités de Mme DEVREUX et M. AL-AWA dans ACP CLOSIERE 72 s'élèvent à **1.407/10.000°**.
Leur part dans le fonds de roulement de ACP CLOSIERE 72 est donc de **891,05 €**.

Le fonds de réserve général de ACP CLOSIERE 72 s'élève à **16.017,00 €**.
Le fonds de réserve ascenseur de ACP CLOSIERE 72 s'élève à **1.526,27 €**.
- 2°) Montant des arriérés éventuels dus par le cédant :
A ce jour, les copropriétaires présentent un retard de charges de **1.630,40 €**

Nous vous informons qu'un montant de **150 €** pour frais de la réalisation de ce dossier, sera imputé au propriétaire-vendeur sur son prochain décompte.
- 3°) Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :
Voir PV en annexe.
- 4°) Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :
Il n'y a, à ce jour, **pas de procédure judiciaire** en cours.
- 5°) Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :
Voir PV en annexes.
- 6°) Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :
Voir bilan en annexe.

3 octobre 2025

Nous vous prions de bien vouloir nous communiquer la date de la passation de l'acte et de la date exacte à laquelle les frais sont pris en charge par l'acquéreur ; ainsi que leurs noms et adresse.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le syndic
Pour LGI BW
Tanguy de GERLACHE

